

Image not found or type unknown



## Propriété des articles en cas de faillite du commerçant

Par **gillelis**, le **24/10/2008** à **07:48**

Bonjour,

En cas de faillite du magasin, lorsque l'article a été payé intégralement, qu'il se trouve chez le livreur, peut on exiger de le récupérer malgré l'ordre contraire du commerçant la direction a demandé aux livreurs d'annuler les livraisons programmées. Probablement pour récupérer les meubles sachant qu'elle a empoché la totalité des sommes. Je pense que malheureusement ce sujet va concerner de nombreuses personnes.

Merci pour vos réponses